



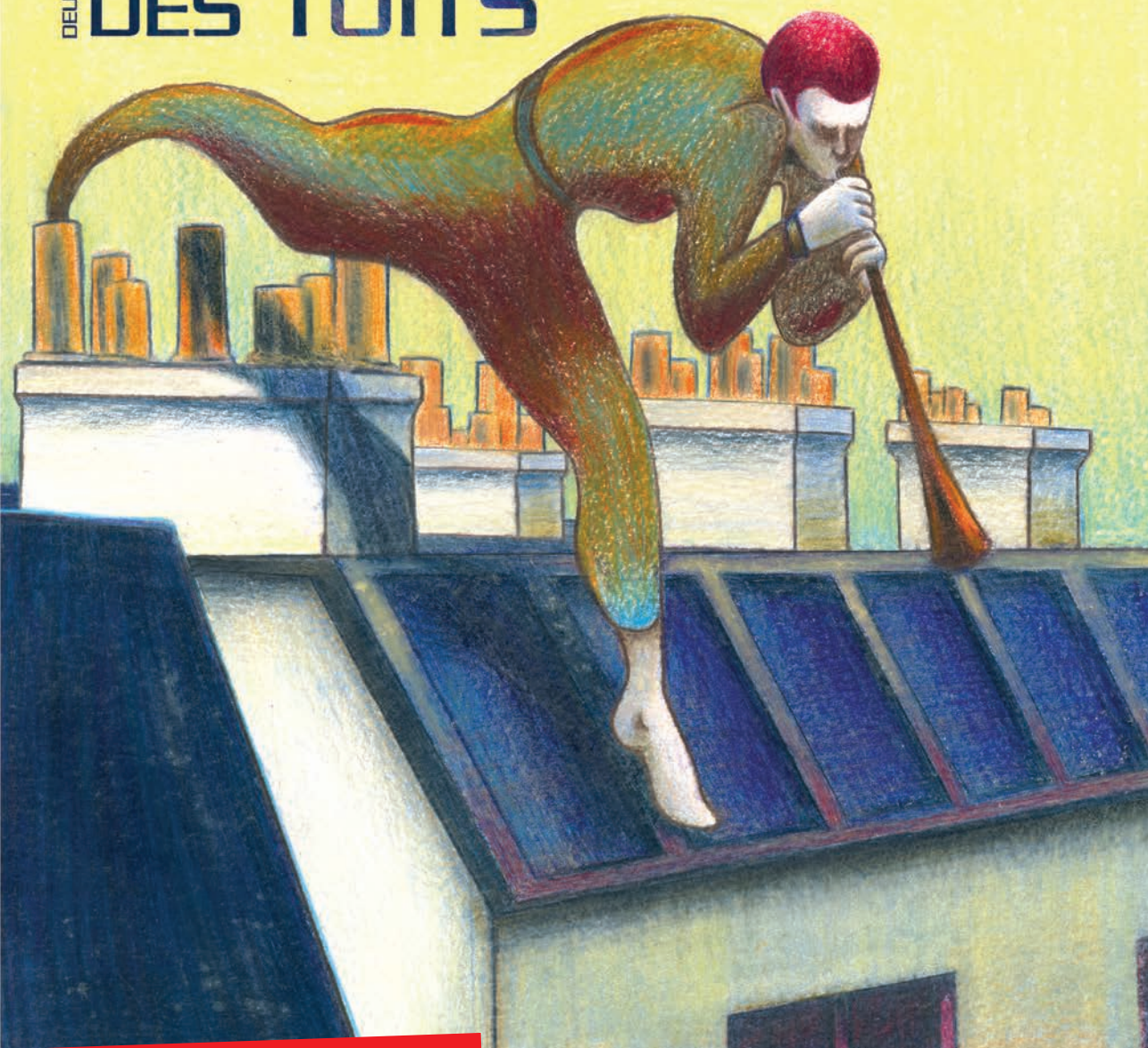
TOIT ET JOIE
POSTE HABITAT

#142 Été 2019

trait - d'union

Le magazine des locataires

DEUXIÈME ÉDITION
FESTIVAL
AU-DELÀ
DES TOITS



Art urbain
à Villepinte et à Paris



Initiative originale à Gentilly

Sommaire

- P.2 /** La culture chez Toit et Joie
- P.3 /** Art urbain
- P.4-5 /** Festival "Au-delà des toits"
- P.6 /** Initiative originale à Gentilly
- P.6 /** Atelier de peinture à Clichy-sous-Bois
- P.7 /** Hébergement, sous-location ?
- P.8 /** Tous les moyens de paiement



En ce début de saison estivale, de nombreux organismes Hlm et communes se mobilisent pour proposer des animations et des activités originales aux habitants. Les festivals et les rendez-vous culturels sont nombreux. Découvrez dans ce numéro, un aperçu des actions et des projets que nous vous proposons sur les résidences.



LA CULTURE CHEZ TOIT ET JOIE



En consacrant des moyens tant humains que financiers à la culture, mais également à l'innovation sociale et à l'écologie, Toit et Joie souhaite rappeler que son rôle ne se limite pas à la seule production de logements et de solutions d'hébergement, rôle traditionnel d'un bailleur social, mais consiste aussi à créer de la civilité, du bien-être et de la sociabilité.

Afin de répondre aux enjeux que représentent la cohésion sociale, le droit culturel, le décloisonnement des manières de vivre ou encore l'accès aux usages numériques, Toit et Joie - Poste Habitat a créé en 2017 une direction de la culture et de la communication. Ses objectifs sont les suivants :

- **Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'accès à la création artistique** par la mise en place de résidences d'artistes, et de projets éco-citoyens au sein de notre patrimoine, pour insuffler une dynamique d'échange originale entre artistes et habitants.
- **Proposer des logements sociaux qui peuvent, de par leur diversité, s'adapter aux exigences de travail des artistes** notamment par la réalisation de logements insonorisés pour les musiciens, la réalisation d'ateliers indépendants des logements pour les plasticiens...
- **Proposer des espaces de travail mutualisés** en pied d'immeuble, associant dynamiques économiques, sociales et culturelles.
- **Proposer aux quartiers réputés difficiles des alternatives culturelles** à l'occupation illicite de certains espaces communs afin de rendre l'espace public aux habitants.
- **Redynamiser les territoires** en participant au développement de lieux intermédiaires.



TRAIT-D'UNION
Le magazine des locataires
SA HLM au capital de 12 040 000 €
82, rue Blomet - 75731 Paris Cedex 15
Tél.: 01 40 43 59 00
Fax: 01 40 43 59 96
esh@toitetjoie.com
www.postehabitat.com
Directeur de la publication:
Michèle Attar
Responsable de rédaction:
Ludovic Paul-Sainte Marie
Rédaction:
Ludovic Paul-Sainte Marie,
Marie-France Lucchini, Claire Bordas
Conception: alchimie médias
Réalisation: LeGrand8
Photos: Toit et Joie, Cinematophone
@Xavier.Cantat
Illustrations: Freepik
Impression: Accenttonic, 14 000 ex.
ISSN: 1967-5909

ART URBAIN : PORTER UN AUTRE REGARD SUR SON CADRE DE VIE

Deux ambitieux projets d'art urbain participatifs, impliquant les locataires à travers différents chantiers et ateliers, ont été menés en partenariat avec l'association Quartier Monde. Ils ont donné naissance à deux superbes fresques murales.

Paris 19^{ème} (rue de Tanger)
Artiste : **SIFAT**

SIFAT était venue peindre une œuvre sur un des murs du site en 2018. Quelques enfants avaient pu l'aider dans son travail. Face au succès de l'œuvre, SIFAT est revenue en 2019 pour peindre deux morceaux de mur proches l'un de l'autre.



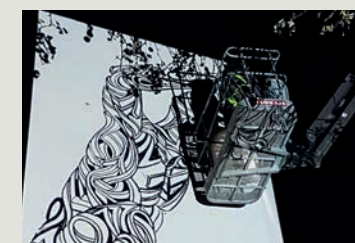
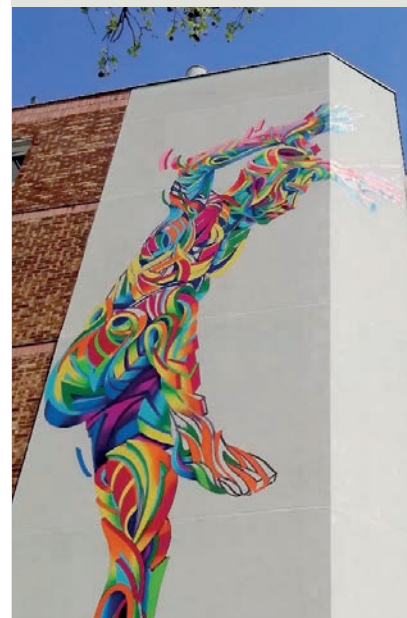
Une nouvelle fois, quelques habitants se sont greffés au projet et ont pu aider à sa réalisation, en contribuant notamment à choisir les couleurs. L'œuvre, composée de deux peintures, offre un contraste visuel suprenant, entre le noir et blanc, et l'autre partie colorée.

Nommée « **Symphonie colorée** » par SIFAT, cette œuvre est une ode à la pluralité des formes, des couleurs, des gestes et des vies. Elle a été inaugurée à l'occasion lors d'une fête sympathique, en présence de quelques habitants et des équipes de Toit et Joie.

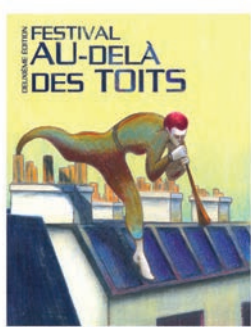
Villepinte (avenue Salvador Allende)
Artiste : **Shaka**

Après avoir proposé aux habitants une journée de découverte de l'art urbain et de ses enjeux, au cours de laquelle les personnes présentes ont pu formuler des souhaits et des idées relatives à l'œuvre qui serait créée, Shaka, artiste de renom, a travaillé pour confronter ces envies à son inspiration. Les habitants ont ensuite pu se prononcer sur les couleurs de l'œuvre.

La fresque a été peinte par Shaka depuis une nacelle située en hauteur et articulée par un bras mécanique.



Les habitants ont eu l'occasion de voir apparaître l'œuvre au fur et à mesure de la semaine de chantier. Le lundi 3 juin s'est tenue l'inauguration de cette œuvre nommée « **L'envol** », en présence de Madame Martine Valleton, maire de Villepinte, de quelques habitants et des équipes de Toit et Joie.



trait / festival

Festival "Au-delà des toits", 2^{ème} édition

Du 8 au 12 juillet :

8 juillet - LA C^{ie} LU²
@ARGENTEUIL

9 juillet - LA C^{ie} OPOSITO
@SARTROUVILLE

10 juillet
LA C^{ie} CONSTELLATION
@COURCOURONNES
NICOLAS SLAWNY
@L'HAY-LES-ROSES

11 juillet
C^{ie} LES GRANDES PERSONNES
@VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

12 juillet - NINON BRETECHER
@TRAPPES

Argenteuil

En amont du festival, la compagnie Lu² a investi les deux résidences Toit et Joie de la commune, donnant lieu à la création d'un street-album « Panini » montrant les lieux symboliques du site aux yeux des habitants, et d'un calendrier de l'avent musical.

→ À l'occasion du festival, la compagnie Lu² présente une création chorégraphique – **entresorts** – à laquelle sont associés les locataires, complices de la présentation artistique.

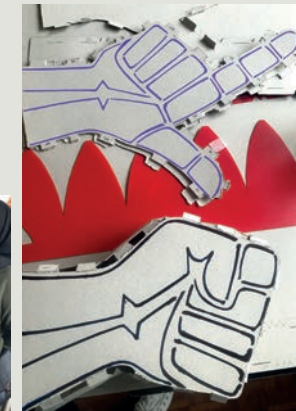


Villeneuve-Saint-Georges

C'est notre résidence de Villeneuve-Saint-Georges qui a été la première à revêtir l'habit de **résidence de création**, dans la continuité du partenariat signé entre Poste Habitat et le ministère de la Culture.

La compagnie Les Grandes Personnes a préparé avec les habitants un défilé de marionnettes mesurant plus de 5 mètres de haut : ateliers de couture, chorégraphie, écritures d'histoires...

→ L'objectif ? Voir le quartier nord de Villeneuve chanter, danser et rire au rythme de ces géants.



Sartrouville

La résidence a accueilli la compagnie OPOSITO et sa création, le **CINÉMATOPHONE** : moitié chair, moitié haut-parleurs, huit personnages aux allures d'automates feront naître de surprenantes images sonores. Au milieu d'eux, une diva leur fera interpréter des épisodes du film de sa vie, telle la cheffe d'orchestre d'une fanfare déréglée.



→ En parallèle, des ateliers d'écriture ont été menés par **Anissa Kaki**, comédienne et vidéaste, avec les habitants du Plateau. Une restitution de ces ateliers est également prévue le 9 juillet.



L'Haj-les-Roses



"Opéra Apéro" : Nicolas Slawny - compagnie Mouvement Art et Publics - metteur en scène et dramaturge, accompagné de sa troupe de chanteurs lyriques, emmène les locataires de la résidence dans un voyage musical improbable au cours duquel chacun d'entre eux se transforme en chanteur d'opéra.



Découvrez le concept de « l'opéra apéro » en vidéo

Courcouronnes

Création d'un « **parcours-lu** » réalisé avec les enfants de la résidence de Courcouronnes et la compagnie **La Constellation**. Un ambitieux projet qui associe écriture, arts plastiques et lecture à haute voix, co créé par l'écrivain François LEONARTE, l'artiste ALETEIA et la comédienne Hélène RIBEYROLLES.



Trappes

Une carte postale, ça vient de loin. On la choisit avec soin pour l'envoyer à un ami, à un parent... c'est toujours un message personnel.

Dans la résidence de Toit et Joie à Trappes, il y a Gilles, le gardien qui veille sur les habitants des 4 immeubles, ainsi que des hommes et des femmes qui nous reçoivent et nous montrent les cartes postales qu'ils ont reçues et qui les ont touchés...

→ Ce projet de création vidéo et d'atelier d'écriture mené par Ninon BRÉTÉCHER, doit être dévoilé à tous les locataires à l'occasion d'une projection en plein air.



Les partenaires :



UNE INITIATIVE ORIGINALE À GENTILLY

A l'entrée de la résidence de Gentilly, une parcelle extérieure accueillant un gazon qui n'a jamais vraiment poussé était devenue au fil du temps un endroit peu agréable à regarder.

Un habitant de la résidence, paysagiste de profession, a eu l'idée de transformer cet espace et a proposé à ses voisins de se joindre à lui. Le projet a été très bien accueilli et plusieurs habitants, dont de nombreux enfants, l'ont rejoint.

Après une phase préparatoire, qui a vu les personnes participantes se réunir pour croiser leurs souhaits, une seconde phase de programmation a débuté. Les enfants impliqués ont par exemple eu l'occasion de peindre un pot personnalisé.



Après avoir effectué les achats nécessaires, auxquels Toit et Joie a contribué, les plantations ont débuté en avril. Plantes, fleurs, rosiers, fraisiers, potirons... les plantations sont très diverses ! A l'issue de cette phase de plantation, les locataires se sont retrouvés pour un moment convivial et fêter la finalisation du jardin.

Tous les participants se sont ensuite relayés pour arroser le jardin en devenir, à fréquence régulière.

*Quel plaisir de voir cette parcelle fleurir et embellir la résidence !
Merci à tous pour cette belle initiative.*



ATELIER DE PEINTURE ORIGINAL À CLICHY-SOUS-BOIS

Le mercredi 22 mai 2019, sur la résidence Toit et Joie de Clichy-sous-Bois, a eu lieu un atelier de peinture pas comme les autres...

Une forme originale et jouant sur la perspective a été peinte sur un mur extérieur de la résidence, en vue de servir plus tard de spot photos.

Animé par le « collectif 6b », cet atelier a eu lieu dans le cadre de la préparation de la 1^{ère} édition du festival « Regard neuf 3 ». Organisé par l'AORIF et 16 organismes Hlm de Seine-Saint-Denis, du 5 au 15 juin 2019, son objectif est de mettre à l'honneur la création artistique dans les quartiers d'habitat social du 93.

Le 12 juin, jour de la manifestation sur notre résidence, les habitants ont été conviés pour une **session photos et rires**, le visuel peint sur le mur permettant de jouer avec la perspective, les formes et les proportions.



HÉBERGEMENT, SOUS-LOCATION ? ATTENTION À LA CONFUSION !

Vous disposez évidemment de votre logement comme bon vous semble, et vous pouvez héberger qui vous voulez. Mais attention, car à partir du moment où vous en tirez un bénéfice (financier ou autre), cela devient illégal et vous expose à de graves sanctions.

Hébergement

- Vous disposez librement de votre logement. Si vous rencontrez l'âme sœur, libre à vous de partager votre toit avec cette personne.
- Vous pouvez également héberger des membres de votre famille ou des proches, à condition que ce soit **temporaire** et que vous ne receviez **pas de contrepartie** (financière ou autre).

Sous-location

Vous bénéficiez d'un logement Hlm aidé par l'Etat. Vous n'avez pas le droit de le sous louer.

Si vous mettez votre logement à disposition (partiellement ou entièrement) d'une personne non signataire du contrat de bail, et que vous recevez **de l'argent ou un service** (ex : travail de ménage) en contrepartie, cela signifie que vous sous-louez votre logement et que vous êtes dans l'illégalité.



Dernièrement, plusieurs locataires ont été contraints, par décision de justice, de quitter leur logement Toit et Joie suite à une sous-location.

Soyez vigilants car en louant votre appartement via un site comme **Airbnb**, même pour une durée très courte, il s'agit de **sous-location** et vous vous exposez à des poursuites judiciaires pouvant donner lieu à la **résiliation du bail** et à l'octroi de **dommages et intérêts**. Toit et Joie n'hésite pas à porter plainte dans ce genre de situation. En sous-louant votre appartement, vous vous exposez également à une **amende de 9 000 €**.

TOUS LES MOYENS DE PAIEMENT



Connaissez-vous les nombreux moyens de paiement disponibles pour régler votre loyer et vos charges ?

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : *le meilleur moyen d'être tranquillisé !*

Ce service entièrement gratuit vous permet d'être prélevé le 1^{er}, le 5 ou le 10 du mois, au choix. Vous avez la possibilité de le suspendre à tout moment, sans frais.

Régularisation de charges : si le montant à payer est inférieur à 50 €, vous serez prélevé automatiquement si vous avez opté pour ce mode de règlement. En revanche, si le montant est supérieur à 50 €, vous devez régler la somme due en utilisant un autre moyen de paiement.

CARTE BANCAIRE : *rapide, facile, efficace*

Accédez à votre compte locataire en ligne (www.mon-compte.toitetjoie.com), puis cliquez sur « Payer mon loyer ». Vous pourrez régler le montant de votre choix. Vous pouvez également payer par carte bancaire en vous rendant directement au siège de Toit et Joie.

Pratique : en cas d'oubli, le paiement en ligne par carte bancaire est le meilleur moyen de régulariser rapidement votre situation.

Mais aussi...

TIPSEPA : Vérifiez que les coordonnées bancaires (IBAN et BIC) indiquées sur le TIPSEPA sont correctes (sinon joignez un RIB). Dated et signez le TIPSEPA, puis remettez-le à votre gardien(ne) ou déposez-le dans sa boîte-aux-lettres.

Chèque : Remplissez correctement votre chèque (ordre et montant bien lisibles), indiquez votre référence locataire au dos, et remettez-le à votre gardien(ne), impérativement accompagné du TIPSEPA (non signé).

EFICASH : Rendez-vous dans le bureau de Poste de votre choix et présentez votre avis d'échéance au guichetier. Vous pourrez ensuite régler le montant souhaité en espèces.

Virement : Si vous souhaitez opter pour ce mode de règlement, contactez votre chargé(e) de clientèle afin d'obtenir les coordonnées bancaires de Toit et Joie.



Votre gardien(ne) se tient à votre disposition pour vous apporter d'éventuelles précisions.